



C'est ce que soutient l'activiste politique et ancien conseiller municipal du Social democratic front, à propos du sort décrété aux leaders de l'Etat imaginaire d « Ambazonie ».

Interviewé ce mercredi sur la chaîne de télévision Vision4, pour son avis sur la condamnation des leaders séparatistes, le promoteur de la plateforme KAWTAL, estime que la peine infligée à Sisiku Ayuk Tabe et compagnie met en relief l'application du code pénal en ce qui concerne la sécession au cameroun.

Il a fait appel à l'article 111 du code pénal qui stipule que : *« toute personne ayant seulement l'intention de participer à la partition du Cameroun, est frappée d'une peine de prison à vie »*

Pour lui, selon cet article, *« la place de monsieur Ayuk est donc en prison »*, a-t-il déclaré au micro de Vision4.

Rappelons que Sisiku Ayuk Tabe et 9 autres leaders sécessionnistes ont été condamnés mardi à la prison à vie par le tribunal militaire. En plus de la peine à perpétuité, le tribunal leur a ordonné de verser 125 milliards de FCFA à l'État camerounais à titre de dommages-intérêts et 125 milliards de FCFA à la partie civile.